



Programme d'Eau et Assainissement

Le partenariat international qui vise à aider les populations défavorisées à avoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement améliorés

Expérience de Gestion Communautaire d'une Adduction Communale: Cas de la Commune de Mutura

REGION D'AFRIQUE

PREAMBULE

Après plus de cinq décennies de services d'approvisionnement de la population rurale en eau potable, l'Etat s'est rendu à l'évidence qu'il lui est impossible de fournir indéfiniment l'eau gratuite aux ménages. Les frais généraux des ouvrages, pour la plupart construits avec l'aide extérieure ou avec des crédits remboursables, sont devenus trop élevés face à un budget national structurellement déficitaire. En 1987, l'Etat a mis au point une politique consacrant l'autogestion par la population, des ouvrages d'approvisionnement en eau potable. Les infrastructures hydrauliques sont alors devenues la propriété de la commune, entité territoriale décentralisée jouissant d'une personnalité juridique avec notamment autonomie de gestion financière et le droit de perception de taxes. Le mode de gestion adopté devait consister pour la commune, à déléguer la gestion des ouvrages à une régie pouvant prendre la forme, entre autres, d'une régie associative regroupant les usagers des ouvrages hydrauliques et gérant l'eau au nom de la commune avec une autonomie financière vis-à-vis de cette dernière, et moyennant un certain droit de regard. La régie associative est dès lors la plate-forme des usagers pour les questions relatives à l'eau au niveau communal. Elle constitue par excellence la passerelle entre les communautés locales et le gouvernement central, dans le cadre de la décentralisation de la politique sectorielle de l'eau. Cependant, dans leur fonctionnement, les régies associatives ont toujours connu des problèmes sérieux, des faiblesses et des insuffisances qui nécessitent une attention particulière. La note de terrain ci-après donne le portrait d'une régie associative dans



1. INTRODUCTION

La région des Laves dont fait partie la commune de Mutura, en Préfecture de Gisenyi, a souffert depuis longtemps de la pénurie d'eau potable. La géologie du terrain y est tel qu'il n'y a pas de cours d'eau superficiels, hormis quelques torrents occasionnels qui descendent des flancs du volcan Karisimbi.

La source de Mizingo est située à la périphérie de cette commune. Elle alimente la population de Mutura en eau potable par un système gravitaire d'adduction d'eau. D'après les renseignements recueillis auprès de la régie associative de la commune de Mutura, le captage de la source de Mizingo date de 1957 et fut l'œuvre du FBI (Fonds du bien être indigène). L'usine de traitement a, par contre, commencé à fonctionner au début de l'année 1995 grâce à l'aide octroyée par le CICR (Comité International de la Croix Rouge). Pour le moment la longueur du réseau Mizingo- Mutura est de 25,4 kilomètres linéaires.

Après la mise en place de ce réseau, le problème de la maintenance s'est immédiatement posé. Résultat: installations mal entretenues ou pas du tout, et donc retour à l'usage de l'eau malsaine, avec toutes les conséquences que cela suppose sur la santé publique. C'est

dans ce cadre qu'un contrat de prestation de travaux de sensibilisation à l'autogestion, dans la commune de Mutura (en préfecture de Gisenyi), a été signé entre le Ministère des Travaux Publics et l'Association de recherche et d'appui en aménagement du territoire (ARAMET).

CARTE POSTALE DE LA COMMUNE DE MUTURA

La commune de Mutura est située au nord-est du chef-lieu de la préfecture de Gisenyi. Deux aires protégées, le Parc national des Volcans et la Forêt de Gishwati font de la commune de Mutura une zone touristique par excellence.

La superficie de cette commune est de 178 km² et la population est estimée à 106.000 habitants, soit une densité d'environ 600 habitants/km².

Actuellement, 40 bornes fontaines (BF) desservent la population de cette commune, soit une moyenne de 2.650 habitants par BF.

D'après les enquêtes effectuées en mars 1998, la situation des AEP dans les 13 secteurs que compte la commune de Mutura ont montré que, cinq bornes fontaines seulement étaient en état de fonctionnement sur les 39 installées:

SECTEUR	BORNE FONTAINE	OBSERVATION	ETAT DE LA BF
1. TAMIRA	2 BF	Toupets abîmées 2 fonctionnaient	1
2. MUGONGO	8 BF	2 fonctionnaient, 6 abîmées	4,1
3. GIHORWE	Aucune	L'adduction d'eau n'arrive pas dans ce secteur	-
4. KABATWA	Aucune	Pas d'adduction	-
5. NYAMIRANGO	3 BF	1 en mauvais état	1
6. MUDENDE	5 BF	Toutes abîmées	1
7. NYARUTEME	8 BF	Toutes abîmées	1
8. MUTOVU	3 B	Les tuyaux cassés	1
9. RUSIZA	2 BF	Abîmées	1,2
10. KANZENZE	6 BF	3 abîmées. La population payait l'eau sauf les éleveurs.	1,3
11. BUTAKA	Aucune	Pas d'adduction	-
12. CYAMBARA	1 BF	En bon état	4
13. KORA	1 BF	en panne depuis 2 ans	1

1 mauvais 2 assez bon 3 Bon 4 Excellent

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Le but du volet D du Projet Eau, relatif à la mobilisation sociale était la pérennisation de la qualité du service rendu par les ouvrages hydrauliques réalisés et/ou réhabilités dans le cadre du projet.

Tableau synoptique des objectifs, des stratégies, des activités, des résultats atteints et de certains problèmes rencontrés

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIVITES REALISEES	RESULTATS ATTEINTS	OBSERVATIONS
i) Créer des entités autonomes de gestion des adductions d'eau potable (gestion financière, organisation de la production et de la distribution, maintenance des ouvrages)	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des réunions de sensibilisation à l'autogestion des ouvrages hydrauliques à tous les niveaux Former les animateurs de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Les comités de points d'eau ont été réinstaurés là où ils existaient; les nouveaux comités ont été mis en place Les animateurs de secteur ont formé les collecteurs et les présidents des points d'eau en gestion des outils comptables 	<ul style="list-style-type: none"> Cotisations perçues à partir de juillet 98 Début des réparations (Juillet 98) 	
ii) Organiser un système de paiement réaliste et juste du service de l'eau par les usagers, qui puisse dégager les ressources nécessaires à cette gestion	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte du coût de maintenance des ouvrages hydrauliques et du pouvoir d'achat des usagers pour fixer le prix de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Trois modes de paiement instaurés: au jerrycan de 20 l; le système de jetons et les raccordements particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Alors qu'avant juillet 2 BF seules étaient payantes, le nombre est passé à 8 BF en juillet 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> A cause de l'insécurité, certaines BF installées dans les camps des déplacées n'étaient pas payantes.
iii) Identifier et former les ressources humaines affectées aux dispositifs de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Formation en gestion financière des membres du bureau de la régie associative et des commissaires aux comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> Le président, le vice-président, la trésorière, les commissaires aux comptes ont reçu une formation d'une semaine en gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la tenue des documents comptables de la régie. 	<ul style="list-style-type: none"> La trésorière formée en juillet 98 est allée ailleurs, il a alors fallu former sa remplaçante, et ce en mars 1999.
iv) Informer les usagers sur les configurations et les conditions de fonctionnement conformes aux équipements en tant qu'éléments explicatifs et justificatifs du prix de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'une affiche illustrant le traitement de l'eau à l'usine Conception du dépliant expliquant la tarification et la perception des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> Distribution des affiches dans tous les secteurs Distribution de 2600 dépliant 	<ul style="list-style-type: none"> Le prix de l'eau proposé à 8 Frw/20 L a été majoré à 10 Frw/20 L. 	
v) Conscientiser les usagers sur la relation eau-santé	<ul style="list-style-type: none"> Forte sensibilisation de la population des secteurs n'ayant pas encore les adductions d'eau potable (Gihorwe, Butaka, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Les animateurs de secteur ont effectué des visites à domicile pour expliquer à la population l'importance de l'hygiène de l'eau sur leur santé 	<ul style="list-style-type: none"> Une proportion importante fait bouillir l'eau avant de la boire. 	

**Programme d'Eau et Assainissement
- Region d'Afrique (WSP-AF)
Banque Mondiale**

**Hill Park Building
Upper Hill Road
P.O. Box 30577
Nairobi - KENYA**

**Telephone: 254-2-260300 / 400
Telefax: 254-2-260386 / 380
Web site: www.wsp.org**